



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1989-1990

14 NOVEMBRE 1989

PROPOSITION DE RESOLUTION
CONCERNANT L'ACTION CULTURELLE DES VILLES
ET COMMUNES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
DEPOSEE PAR MM. BIEFNOT, MONFILS, A. ANTOINE ET LAGASSE

PROPOSITION DE RESOLUTION

CONCERNANT L'ACTION CULTURELLE DES VILLES ET COMMUNES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Le Conseil de la Communauté française,

— constatant que, confrontées à de grandes difficultés financières, les villes de Bruxelles et de Liège ont exprimé leur intention de réduire fortement leurs subsides à des institutions culturelles de première importance;

— constatant que d'une manière générale, la situation financière des villes et communes de la Communauté française risque d'avoir pour effet de porter gravement atteinte à l'action culturelle — pourtant essentielle — de nos municipalités et qu'elle pourrait même mettre en péril le patrimoine culturel de la Communauté;

— invite l'Exécutif à poursuivre le dialogue avec les villes et communes de notre Communauté en vue de les encourager dans l'effort en matière de politique culturelle, étant acquis que la Communauté française ne peut pas, à elle seule, faire face à tous les objectifs de cette politique;

— invite l'Exécutif communautaire à se concerter avec les Exécutifs wallon et bruxellois afin d'étudier les possibilités pour les autorités de tutelle de ne plus considérer comme facultatives certaines dépenses culturelles des villes et communes.

Y. BIEFNOT.
Ph. MONFILS.
A. ANTOINE.
A. LAGASSE.